

PLAIDOYER POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DE 2024

Depuis quatre ans, le continent européen fait face à une succession de crises majeures que beaucoup pensaient appartenir au passé. Une épidémie mondiale de coronavirus a paralysé la planète pendant plusieurs années, la guerre a fait son retour en Europe, les phénomènes climatiques extrêmes se sont multipliés de manière inédite sous l'effet du réchauffement, et la question de l'habitabilité de certains de nos territoires, et plus globalement de notre résilience collective, est désormais posée de manière très concrète et à très court terme.

Face à ces défis, l'espoir ne doit pas céder au fatalisme. Face à la crise sanitaire, l'Europe a notamment coordonné une réponse vaccinale commune. Face au retour de la guerre sur le continent, l'Europe a su organiser la solidarité avec le peuple ukrainien. Face à la crise énergétique, des mécanismes de plafonnement des prix ont pu être activés.

Mais pour autant, les choses ont changé. Plus que jamais, le projet européen doit se faire au plus près de nos concitoyens, et faire confiance aux territoires. Face aux crises, ces derniers ont démontré qu'ils constituaient les premières forces de cohésion et d'unité. En première ligne face à la pandémie, ils n'ont pas hésité à assumer leurs responsabilités, et parfois à outrepasser leurs strictes compétences légales, parce que la protection de leurs concitoyens l'exigeait.

Face au réchauffement climatique, nos villes et agglomérations, qui concentrent deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, restent en première ligne et sont au cœur de la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe. Face aux fractures sociales, elles apportent au quotidien des réponses pour que la transition écologique soit socialement juste, et que la cohésion soit maintenue entre toutes et tous. Face aux fractures territoriales, nos territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, innovent pour construire des solutions coopératives.

Notre communauté de destin européenne est nécessaire, mais elle est fragile. Les forces centrifuges existent, et les élections européennes de 2024 seront les premières à se tenir depuis la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2020. Face à la montée des discours nationalistes et anti-européens, nous sommes convaincus que les territoires sont les lieux où se construit de manière concrète une démocratie européenne, fondée sur la conviction qu'aucun des défis auquel nous sommes confrontés ne sera résolu seul, et que la transition écologique et sociale sera d'autant plus efficace et juste qu'elle sera collective.

Pour ces raisons, nous nous estimons légitimes à réaffirmer un certain nombre de principes et d'orientations dans le cadre des élections européennes de 2024 : un principe de solidarité, un principe

de coopération et un principe de confiance. Quel modèle opposerons-nous aux conflictualités que portent souvent en germe les crises ? Quel projet européen choisirons-nous pour les années à venir, afin d'accélérer les transitions de notre continent ? Santé, climat, énergie, numérique, économie, industrie, social, accueil des réfugiés... Quelles sont les nouveaux engagements qui doivent fonder notre vivre-ensemble européen ?

Les objectifs que nous partageons :

1. Un nouveau regard à construire sur le fait urbain

L'Europe doit défendre une certaine vision des territoires urbains, innovants. Ils concentrent deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, deux tiers des personnes en situation de précarité, mais aussi deux tiers des jeunes. Ce sont aussi des fabriques démocratiques. C'est aussi 70% de l'investissement public local. Porteuses de profondes transformations, les villes et métropoles sont les actrices d'une Europe qui doit montrer le chemin et répondre aux nombreux défis auxquels elle doit faire face. Ce sont à la fois des lieux de défis et de solutions, qui justifient une attention particulière, une reconnaissance institutionnelle dans la capacité à peser dans la démocratie européenne et une confiance renforcée. Par ailleurs, les institutions européennes produisent nombre de directives et règlements qui ont un impact direct et fort sur les villes et les politiques publiques locales (mobilité décarbonée, qualité de l'air, gestion de l'eau et des déchets...). Cela nécessite à la fois de mieux reconnaître le rôle et la place des villes dans l'élaboration de la législation et la réglementation européennes, mais aussi d'avoir une meilleure organisation des villes françaises pour faire part de leur point de vue, via les réseaux européens mais aussi directement dans le cadre des positions du gouvernement français.

- **Proposition n°1 : Mettre réellement en œuvre [l'agenda urbain de l'UE](#) et la [nouvelle Charte de Leipzig](#), avec une meilleure articulation des cadres législatifs, réglementaires et financiers entre le niveau national et le niveau européen, mais aussi le niveau international (le [nouvel agenda urbain de ONU Habitat III](#)).**

⇒ *Avec un focus nécessaire sur la disposition, dans le document de mise en œuvre de la nouvelle Charte de Leipzig, où il est recommandé aux États membres de « prendre les mesures appropriées et engager les organes compétents à tous les niveaux de participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Agenda urbain pour l'UE conformément aux principes stratégiques énoncés dans la nouvelle charte de Leipzig et dans le respect des compétences respectives et des principes de subsidiarité et proportionnalité ».*

⇒ Assurer la mise en œuvre concrète de la disposition suivante de la nouvelle Charte de Leipzig : « Soutenir le développement ou la réallocation des programmes de financements nationaux ou régionaux pour les grands défis urbains et faciliter le cofinancement par les fonds européens en tant qu'instruments importants pour permettre des stratégies et projets de développement urbain intégré et durable ».

- **Proposition n°2 : Appuyer la révision du [Pacte d'Amsterdam de 2016](#).**
- **Proposition n°3 : Assurer une représentation des grandes villes et intercommunalités au sein de la délégation française du Comité des Régions de l'Union européenne pour la mandature post 2020-2025.**
- **Proposition n°4 : Pérenniser au niveau national, une structure de concertation sur les sujets européens en y associant les collectivités territoriales - dont les territoires urbains au travers de France urbaine - sur le modèle du Comité transpartisan d'échanges et de suivi de la présidence française de l'Union européenne 2022.**
- **Proposition n°5 : Assoir la présence de la France dans les réseaux européens par l'implication des villes françaises, et conforter Strasbourg comme siège du Parlement européen, ainsi que les relations avec les assemblées parlementaires en Europe, telles le Parlement européen, ou encore, au-delà de l'Union européenne, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.**

2. Faire face à un mur d'investissement qui exige une réelle capacité d'agir des territoires

Pacte vert pour l'Europe, plan de relance européen « Next generation EU » post-Covid, programmation 2021-2027... : les réponses se sont multipliées, sans réelle articulation et de manière encore très silotée et descendante, y compris au niveau national. Les territoires urbains regrettent que l'accompagnement - notamment au niveau du financement - pour réussir ces transitions ne soit pas à la hauteur. L'accès aux financements européens s'est complexifié au fil des années, décourageant les territoires et les porteurs de projets. En outre, les fonds européens restent trop peu territorialisés et lisibles pour les acteurs locaux. L'inquiétude des territoires urbains est grandissante, avec une tendance à la restriction de leur capacité à soutenir les démarches territoriales intégrées de transition et de renforcement de la résilience. Remettons de l'ambition dans la politique de cohésion, sa finalité et ses objectifs stratégiques. Les défis sont immenses et chaque niveau de gouvernance doit être pleinement mobilisé afin de travailler dans une approche collaborative et partenariale.

- **Proposition n°6 : Assurer des moyens financiers propres aux autorités locales afin d'entériner leur capacité d'action, notamment en renforçant l'autonomie fiscale des collectivités.**
- **Proposition n°7 : Avoir le fléchage du FEDER vers le développement urbain durable (8% actuellement dans le règlement FEDER) au niveau régional, afin de déterminer la part qui revient réellement aux collectivités urbaines, en première ligne de la transition au vu de leurs compétences (logement, mobilités, développement économique, énergie, eau, déchets, etc.).**
- **Proposition n°8 : Favoriser des initiatives européennes transverses ciblant les territoires, telle la Mission Villes, et permettre que la participation à ces initiatives européennes déclenche une « automaticité » pour accéder aux fonds du programme sectoriel concerné et/ou aux fonds européens structurels d'investissement de la politique de cohésion.**

3. Construire une réponse européenne intégrée à la transition écologique et sociale

Socle européen des droits sociaux, santé, inclusion, ne laisser personne sur le bord du chemin, lutter contre les fractures sociales... Avoir une approche systémique des transitions pour ne pas créer d'exclusion et « casser les silos », qu'ils soient thématiques, administratifs ou territoriaux afin de permettre d'avoir une vision plus transversale des enjeux, au service notamment de la coopération avec les territoires voisins, avec lesquels ils sont en situation d'interdépendance et de réciprocité.

- **Proposition n°9 : Intégrer un impératif de transversalité entre les directions générales de la Commission européenne pour répondre à l'objectif d'une contractualisation intégrée et territorialisée à la hauteur du caractère global et interdépendant des transitions territoriales à réussir.**

4. La nécessité de renforcer l'Alliance des territoires

Les territoires urbains membres de France urbaine comptent 50 % de communes rurales. C'est à partir des territoires que se construisent les réponses européennes aux défis de l'urgence climatique et sociale. Aucun résultat ne sera atteint par un seul État membre ou par un seul territoire, mais c'est par la coopération et l'alliance entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux que se concrétisera la transition vers plus de sobriété, de solidarité et de résilience.

- **Proposition n° 10 : Encourager et renforcer le fléchage de crédits européens sur les projets de coopérations interterritoriales au service de l'Alliance des territoires** : pôles métropolitains, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, CRTE interterritoriaux, ou tout autre échelle librement déterminée par des territoires porteurs de projets de coopération, y compris transfrontaliers.

5. Faire de la commande publique responsable et durable un levier d'accélération des transitions

Afin de mieux répondre aux attentes des villes, la fonction stratégique de l'achat public doit être reconnue pour appuyer un développement économique local plus vertueux et inclusif. France urbaine avait déjà présenté en 2022 des [recommandations](#) pour [mieux adapter le cadre européen de la commande publique aux enjeux écologiques et sociaux des territoires](#) à l'occasion de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

- **Proposition n°11 : Adapter le cadre de la commande publique pour accélérer la transition écologique et sociale et restaurer une autonomie stratégique européenne**, en appuyant notamment la demande du Parlement européen sortant d'une proposition législative sur la passation de marchés publics écologiques, en y ajoutant la dimension sociale. Un plaidoyer dédié a été élaboré.
- **Proposition n°12 : Rénover le cadre de la commande publique en matière d'alimentation avec un nouveau règlement relatif aux systèmes alimentaires durables de l'UE**, afin de valoriser dans les politiques achats de la restauration collective publique, notamment les cantines, les services écosystémiques locaux rendus par les producteurs. France urbaine, aux côtés de Eating city, Manger demain, Agores, Centre Lascaux sur les transitions, la Ville de Bruxelles et la Ville de Mouans Sartoux, revendique la remise à l'agenda de la Commission européenne. Il s'agit de faire des marchés publics à destination des cantines de véritables leviers de transformation des systèmes alimentaires et agricoles en sécurisant des critères de proximité motivés par des enjeux de résilience territoriale dûment démontrés : non pas le local pour le local, mais le local pour accompagner la mutation des modèles de production et de consommation, pour soutenir l'installation et le maintien des producteurs engagés dans des pratiques durables dans un contexte de renouvellement accéléré des exploitants et pour accroître l'autonomie alimentaire du territoire, tout en accompagnant la restauration de la qualité des sols, des eaux et de l'air. Page web de la campagne ouverte à signature jusqu'au 30 juin 2024 : <https://freeingpublicfoodprocurement.eu/>.

6. Faire des villes les fabriques de la citoyenneté européenne

Les élections européennes doivent permettre de faire vivre le débat dans les territoires et porter les orientations souhaitées par les citoyens pour l'Union européenne, avec une attention particulière envers les jeunes. Parce que le futur de l'Europe doit se définir au plus près des citoyens, en proximité et en résonance avec leurs aspirations, la mobilisation citoyenne passe naturellement par l'échelon local, par l'intermédiaire des maires et présidents d'agglomérations et métropoles, qui a développé son savoir-faire en matière de participation citoyenne. Alors que s'est achevée, il y a près d'un an maintenant, la [Conférence sur l'avenir de l'Europe](#), l'objectif est de continuer à soutenir les 49 propositions faites par les citoyens, et de demander aux nouveaux dirigeants européens de s'engager à continuer à mettre en œuvre ces propositions.

- ***Proposition n°13 : Poursuivre les travaux citoyens et appeler les futures institutions européennes à engager une réforme ambitieuse de l'Union européenne.***

7. Faire de l'Europe la vigie politique du numérique responsable

Les nombreuses actualités européennes en matière de numérique (IA, data, cybersécurité, infrastructures numériques, décennie numérique, année des compétences...) appellent des arbitrages politiques qui nécessitent un rapprochement entre les institutions européennes et les villes et métropoles françaises. Celles-ci, résolument engagées dans des dynamiques de « numérique responsable », poursuivent leurs actions pour que le numérique ne soit pas un objet de fracture mais participe bel et bien à la construction de services publics de qualité. Il s'agit aussi de positionner le numérique en appui des politiques sociales, environnementales et économiques, via les programmes et financements européens dédiés auxquels les collectivités françaises sont de plus en plus sensibles.

- ***Proposition n°14 : Réaffirmer auprès de l'État français et des institutions européennes l'ambition numérique des villes et métropoles françaises afin de dégager des marges de manœuvres politiques et des pistes de financement plus larges pour le numérique, en particulier dans le champ social et environnemental.***
- ***Proposition n°15 : Avoir des échanges réguliers dans le cadre de la prochaine mandature européenne, qui sera décisive pour la mise en application de la législation sur l'intelligence artificielle et ses dispositions afférentes.***
- ***Proposition n°16 : Continuer à mieux informer les consommateurs sur l'empreinte carbone de leurs achats en ligne et sur les modes de livraison (en privilégiant les points relais).***

- **Proposition n°17 : Continuer à renforcer le cadre de régulation des grandes plateformes et permettre aux villes et métropoles de mieux en gérer l'impact.** *Un tel sujet ne peut être réellement traité efficacement qu'à l'échelle européenne.*

8. Réaffirmer l'importance de la culture comme garante de l'unité européenne

Si elle n'est qu'une « compétence d'appui » de l'Union européenne, la culture mérite toutefois d'être consolidée comme l'un des bastions forts de l'Europe, en particulier dans sa contribution au récit européen et aux futurs désirables. Les politiques culturelles et artistiques et leur financement ont été durement éprouvés par la crise sanitaire, l'Europe doit réengager un souffle politique pour la culture avec le concours des villes et métropoles. Il est ainsi souhaité un soutien renforcé des équipements culturels et du patrimoine, et de la création artistique et culturelle, en tant qu'appui de choix dans l'orientation des politiques publiques et l'avenir de notre société. Ce soutien doit aussi accompagner les nombreuses initiatives des collectivités en matière d'éducation artistique et culturelle, et plus largement, de droits culturels.

- **Proposition n°18 : Investir davantage les programmes européens comme Europe Creative ou encore le New Bauhaus européen en rattachant leur philosophie aux compétences et leviers des villes et métropoles françaises,** *à l'instar de la rénovation du patrimoine, des réflexions sur l'architecture et l'urbanisme, ou encore des industries culturelles et créatives (ICC). En tant que levier économique et touristique, la culture doit par ailleurs élargir davantage à d'autres programmes sectoriels que ceux uniquement circonscrits au champ culturel.*
- **Proposition n°19 : Travailler à l'instauration d'un 18^{ème} objectif de développement durable (ODD) dans l'Agenda 2030 relatif à la culture, soutenu par l'Union européenne,** *visant à placer les politiques artistiques et culturelles comme levier indispensable à la cohésion sociale, au dialogue entre les nations ou encore à la lutte contre le réchauffement climatique.*
- **Proposition n°20 : Lancer une vaste commande européenne dans toutes les disciplines artistiques,** *favorisant ainsi la mobilité des artistes via le programme Erasmus +, avec pour segment commun la transition écologique et la cohésion sociale en Europe.*

9. La sécurité au service des citoyens

Pour les territoires urbains, un des grands enjeux en matière de sécurité est la lutte contre le trafic de drogue. A ce titre et comme souligné dans une [tribune co-signée](#), France urbaine en appelle à un renforcement de la lutte contre le trafic de drogue et le narcobanditisme au niveau européen.

- **Proposition n°21 : Mener à l'échelle européenne, une évaluation globale des politiques publiques des États membres dans la lutte contre le trafic de drogue.**
- **Proposition n°22 : Coordonner davantage les actions (prévention, répression, sanitaire...) entre les États membres compte tenu de la volatilité et la mobilité des narco-trafiquants et des flux de drogues.**

10. Avoir une approche santé globale (« one health ») des politiques européennes

Les villes et métropoles françaises ont décidé de porter le sujet des polluants éternels (PFAS) comme une priorité de santé environnementale, car impactant les citoyens. Un projet d'interdiction européenne a été publié par la « European Chemicals Agency » (Echa) en 2023, préparé par l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Danemark depuis 2021, et qui est désormais soumis à un long processus décisionnel (aboutissement au mieux en 2027). La santé des sols et de l'eau concerne au premier chef les territoires urbains, en coopération avec les territoires voisins ; les sujets de l'agriculture et de l'alimentation y ont toute leur place également. Les territoires ne peuvent être mis en situation d'assumer seuls les coûts politiques, financiers, sanitaires et environnementaux associés aux pollutions des eaux, des sols et de l'air. Une approche solidaire, responsable et partagée doit être engagée.

- **Proposition n°23 : En vue de garantir une concurrence loyale, une pleine transparence à destination des citoyens et élus locaux, et une dynamique d'accompagnement coordonné à la mutation des modèles de production, France urbaine demande le soutien par l'Union européenne de la restriction universelle sur les PFAS (incluant les PFAS polymériques) et d'y intégrer les pesticides-PFA, que soient harmonisées les listes des polluants à rechercher dans les eaux de surface, souterraines et potables, et de fixer des normes de PFAS dans l'eau potable et l'alimentation fondées sur la science et véritablement protectrice des populations.**
- **Proposition n°24 : France urbaine prône depuis 2021 une politique agricole et alimentaire commune (contribution au débat public "ImPACtons!") : La PAC, qui représente une part**

importante du budget de l'UE, ne peut rester en marge d'une dynamique touchant l'ensemble du système alimentaire. Les grandes villes et leurs intercommunalités assument déjà cette articulation entre agriculture et alimentation. Nous appelons à une mise en cohérence des stratégies et outils européens (politiques agricole, alimentaire, de cohésion, de concurrence...) pour soutenir la transformation de nos modèles alimentaires et agricoles. Face aux défis que représentent le changement climatique, le renouvellement des générations d'exploitants, la restauration de la qualité des sols, des eaux et de l'air impactés par diverses sources de pollution, l'accès à une alimentation saine et durable, nous devons penser une approche assise sur trois piliers : 1) la santé globale et la lutte contre les pollutions eau/sol/air (santé des producteurs, des consommateurs, des écosystèmes), 2) la participation citoyenne et la solidarité (transparence, traçabilité, proximité, soutien aux démarches interterritoriales), 3) le soutien aux producteurs (commande publique rénovée, soutien aux mesures environnementales, accès facilité aux aides européennes pour les plus petits producteurs...).